Kanton Bern
Canton de Berne
Amtsblatt
Feuille officielle

Rubrique: Demandes de permis de construire
Sous-rubrique: Demande de permis de construire
Date de publication: KABBE 21.10.2026
Numéro de publication: BP-BE10-0000009762

Entité de publication
Stadt Biel/Bienne, Ville Biel-Bienne, Zentralstrasse 49, 2502 Biel/Bienne

Demande de permis de construire: Rue du Zurich 23, Biel/Bienne

Maître(s) d'ouvrage:
Swisscom (Schweiz) AG
CHE-101.654.423
Alte Tiefenaustrasse 6
3050 Bern

Auteur(s) du projet:
cablex AG
CHE-109.087.580
Tannackerstrasse 7
3073 Gümligen

Projet de construction:
Modifications de l'installation de téléphonie mobile (avec autorisation ordinaire ultérieure du facteur de correction) / OIBT

Rue du Zurich 23, 2504 Biel

Lieu du projet:
Rue de Zurich 23, 2504 Bienne, parcelle n° 9887

Zone(s) d'affectation et/ou plan(s) de quartier:
Plan de lotissement avec prescriptions spéciales "Champs-de-Boujean Est" du 10.07.1987

Zone(s)/objet(s) protégé(s) :
Non

Secteur de protection des eaux/mesure:
Secteur de protection des eaux Au. Mesures selon le règlement des eaux usées de la Ville de Bienne et les directives de l'OED

Dérogation(s):
Aucune

Lieu du dépôt public des plans:
Département de l'urbanisme de la Ville de Bienne, rue Centrale 49, Bienne, 5e étage.
Heures d'ouver-tures: Lu-ve: 08h00 – 11h45 et 14h00 – 16h30.
Dépôt public en ligne: La demande de permis de construire peut également être consultée jusqu'au délai d'opposition sous le lien suivant :
https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20500.

Remarques juridiques complémentaires:
Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au Département de l'urbanisme de la Ville de Bienne, rue Centrale 49, Bienne, dans le même délai de dépôt public.

Les éventuelles demandes en compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 31 LC).

En cas d'opposition collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 35b LC).

Délai : 30 jours
Fin du délai: 19.11.2026

Point de contact:
Département de l'urbanisme de la Ville de Bienne, rue Centrale 49, Bienne, 5e étage, Tel. 032 326 16 21

Remarques:
BG26044 (eBau n° 2024-18916 / 214106)